

En exercice : 28  
Présents : 18 + 3 pouvoirs  
Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Matériel Intercommunal" : 14  
Présents : 11 + 3 pouvoirs  
Date de la convocation : 15 février 2024

L'An deux mil vingt quatre, le vingt-deux février, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

<b>PRESENTS : TITULAIRES :</b> M. L. PRIZÉ	M. H. LHERMITTE	Mme F.HUGUENIN	Mme C. GASTÉ
M. G. CRESPIN	Mme M. DENIS	M. P. SICOT	M. K. BETTAL
Mme B. MILLET	M. P. THEBAULT	M. M. KERVOAS	
<b>POUVOIRS :</b> de M. T. RENOUX à M. P. SICOT		de Mme M. ASPLIN à M. P. THEBAULT	
de Mme M. JEZEQUEL à M. M. KERVOAS			
<b>EXCUSES :</b> TITULAIRES :	M. T. RENOUX	Mme M. ASPLIN	Mme M. JEZEQUEL

**AFFECTATION DE FONCTIONNEMENT DU RESULTAT 2023, COMPETENCE « MATERIEL INTERCOMMUNAL ».**

Résultat reporté 2022.....	1 171.38 €
Affectation 2023 en investissement.....	/
Résultat 2023.....	-381.35 €
<b>Total à affecter : 790.03 €</b>	
<b>Restes à réaliser en investissement</b>	
Dépenses.....	0.00 €
Recettes.....	0.00 €
<b>Excédent d'investissement cumulé au 31.12.2022</b> 25 659.60 €	
<b>Excédent d'investissement au 31.12.2023</b> 6 909.06 €	
<b>32 568.66 €</b>	
<b>Affectation du Résultat au C/ 1068</b> (en recettes) /	
<b>Récapitulatif :</b>	
Reprise en fonctionnement au C/002 (en recettes)	790.03 €
Affectation au C/1068 (en recettes)	/
<b>Total 790.03 €</b>	

Certifie exécutoire, compte tenu de :  
Sa réception en Préfecture le .....2024,  
Sa Publication le .....2024,  
Le Président

Registre dûment signé  
Pour extrait conforme  
Le Président

